

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

BORDEREAU DE VERSEMENT POUR RÉCEPTION DU REÇU LIBÉRATOIRE

Formulaire de déclaration de paiement du solde des 13 %

L'École des Sciences du Cancer est habilité à recevoir le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage

VOTRE ENTREPRISE

N° SIRET

Code NAF/APE.....

Raison sociale.....

Adresse.....

CP Ville.....

Contact.....

Courriel.....

Téléphone

VOTRE EXPERT-COMPTABLE

N° SIRET

Code NAF/APE.....

Raison sociale.....

Adresse.....

CP Ville.....

Contact.....

Courriel.....

Téléphone

CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Masse salariale au 31/12/2020	Selon DADS NADS €
Calcul de la taxe brute d'apprentissage	Masse salariale X 0.68 % €
Calcul du Solde 13 % de la taxe d'apprentissage	Taxe brute X 13 % €
Subvention en matériel déductible	- €
Bonus Alternant déductible	- €
Montant École à verser	= Taxe brute – Subvention – Bonus €

À verser avant le 31/05/2021

REVERSEMENT DU SOLDE

Au profit de l'École des Sciences du Cancer (UAI 094 0918M)

Montant €

Chèque à l'ordre de l'Université Paris-Saclay/Gustave Roussy

Virement à l'Université Paris-Saclay /Gustave Roussy
libellé du virement : Gustave Roussy TA

➔ Document à renvoyer à École des Sciences du Cancer / Gustave Roussy - 114 rue Edouard Vaillant - 94805 Villejuif Cedex

Pour toute question : ALEXIA NERFIE - Tél. + 33 (0)1 42 11 41 51- taxe-apprentissage@gustaveroussy.fr - www.gustaveroussy.fr/ta